

Eléments de cadrage « Scolarité »

Cette action vise à apporter **un soutien scolaire** aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes.

Public

Cette action s'adresse aux enfants âgés de 2 ans à 16 ans, des quartiers prioritaires (Vaucrises et Blanchard). Les parents devront y être associés le plus possible.

Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser la maîtrise de la langue et de l'acquisition du lire, écrire et parler. Elle vise également à **lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme**. Le protocole doit être individuel.

Il s'agit de renforcer l'envie d'apprendre en diversifiant les approches et la transmission des savoirs.

L'intervenant devra favoriser l'implication et la participation des parents auprès desquels il sera un soutien dans le cadre de la scolarité de leur enfant.

Le rythme des rencontres avec l'enfant est déterminé selon ses besoins et en lien avec le référent de parcours du dispositif de réussite éducative.

Temporalité de l'action

Cette action se déroulera de septembre à juin, sur le temps périscolaire ou extra-scolaire. L'intervenant doit s'adapter aux contraintes familiales pour permettre la planification des séances et leur réalisation dans la durée.

Le prestataire sera un membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire et s'engage à être présent aux réunions, qui seront en moyenne d'une fois par mois, pour une durée de deux heures chacune. L'intervenant devra participer lors des réunions d'équipe au diagnostic de la problématique de l'enfant pour définir des objectifs précis quant à son intervention.

Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence ou tout autre support justifiant le temps passé.

L'évolution de l'enfant devra être relatée formellement de façon hebdomadaire au référent de parcours du DRE.

Le prestataire devra fournir deux bilans (quantitatif, qualitatif et financier)

- Intermédiaire (Décembre)
- Final (Mai/Juin)

La copie des pièces justificatifs demandés à la présente réponse devront être fournis.